

PROTOCOLE FONCIER

ENTRE :

LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE,
représentée par son Président en exercice, agissant au nom et pour le compte de ladite
Communauté en vertu d'une délibération du Bureau de La Communauté Urbaine Marseille
Provence Métropole N° en date du Bureau du

D'UNE PART,

ET :

L'ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT EUROMEDITERRANEE,
Etablissement Public d'Aménagement de l'Etat à caractère industriel et commercial doté de la
personnalité morale et de l'autonomie financière créé par décret ministériel n°95-1102 du 13
octobre 1995, ayant son siège à Marseille (13002) Les Docks – 10, place de la Joliette,
représenté par son Directeur Général, Monsieur François JALINOT, nommé aux dites fonctions
aux termes d'un arrêté de Monsieur le Ministre de l'Equipement, du Logement, des Transports
et du Tourisme en date du 9 juin 2004 publié au Journal Officiel du 13 juin 2004,

Monsieur François JALINOT ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes aux termes du décret
de création d'EUROMEDITERRANEE du 13 octobre 1995,

D'AUTRE PART,

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT.

EXPOSE

L'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée (EPAEM) a acquis en 1997 de la SNCF un ensemble de terrains et de bâtiments constitutifs de l'ancienne halte ferroviaire de la Joliette aujourd'hui disparue, qui était située à l'est du bâtiment des Docks à Marseille (2^{ème} arrondissement) et qui était desservie par l'ancien « tunnel de Lajout » empruntant le linéaire de la rue Melchior-Guinot en provenance de la gare Saint-Charles.

Cette opération a permis à l'EPAEM de réaliser, dans le cadre de la ZAC de la Joliette, le nouveau quartier d'affaires de la Joliette sur les emprises ainsi libérées par la SNCF, y compris les voies nouvelles.

En vertu des compétences qui lui sont déléguées, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a, pour sa part, souhaité acquérir l'ensemble des parcelles et volumes constitutifs des voiries, parvis, et emprises d'exploitation du tramway (rails et stations), en vue de leur incorporation dans le domaine public communautaire.

Il s'agit d'une cession gratuite par l'EPAEM à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Il convient aujourd'hui d'approuver cette acquisition par l'établissement d'un protocole foncier.

Ceci exposé, les parties ont convenu de réaliser l'accord suivant.

A C C O R D

I - MOUVEMENTS FONCIERS

ARTICLE 1-1

L'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée cède gratuitement à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole un ensemble de parcelles et de volumes (voir plan et tableau ci-joints), en cours de numérotation au cadastre ou de publication d'état descriptif de division en volumes.

II - CONDITIONS GENERALES

ARTICLE 2-1

L'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée, représenté par son Directeur Général Monsieur François JALINOT, prendra à sa charge les frais relatifs à l'établissement du document d'arpentage, ainsi que ceux de l'acte réitérant le présent protocole.

III - DECLARATIONS FISCALES

ARTICLE 3-1

Le représentant d'Euroméditerranée déclare que le bien qu'il cède gratuitement à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est à l'intérieur du périmètre de l'opération d'intérêt national (OIN).

En conséquence cette cession étant réalisée dans le cadre des immunités prévues par l'article 1045 du Code Général des Impôts, elle est, à ce titre exonérée de tous droits de mutation et de timbre.

IV - PROPRIETE JOUISSANCE

ARTICLE 4-1

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole n'aura la jouissance du bien cédé, par la prise de possession réelle et effective concernant le bien libre de toutes locations et occupations, qu'une fois que le Bureau de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole aura approuvé le présent protocole.

V - ACTE AUTHENTIQUE

ARTICLE 5-1

Le présent protocole, une fois approuvé par le Bureau de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, sera réitéré par le notaire de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée par acte authentique que Monsieur François JALINOT, ou toute personne

dûment habilitée par un titre ou mandat, s'engage à venir signer à la première demande de l'Administration.

Fait à Marseille, le

L'Etablissement Public d'Aménagement
Euroméditerranée,
représenté par son Directeur
Général :

Pour le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole,
représenté par son 10^{ème} Vice-Président en
exercice agissant par délégation au nom et pour le
compte de ladite Communauté :

François JALINOT

Patrick GHIGONETTO

TABLEAU RECAPITULATIF DES SUPERFICIES

SITUATION CADASTRALE INITIALE				SITUATION MODIFICATIVE			
SECTION	NUMERO	PROPRIETAIRE	CONTENANCE	SECTION	NUMERO	PROPRIETAIRE	SUPERFICIE
810 K	31	EPAEM	44 m ²	810 K	31	CUMPM	44 m ²
810 K	70	EPAEM	1447 m ²	810 K	70	CUMPM	1447 m ²
810 K	72	EPAEM	4045 m ²	810 K	72	CUMPM	4045 m ²
810 K	73	EPAEM	282 m ²	810 K	73	CUMPM	282 m ²
810 K	76	EPAEM	576 m ²	810 K	76	CUMPM	576 m ²
810 K	87	EPAEM	682 m ²	810 K	87	CUMPM	682 m ²
810 K	89	EPAEM	188 m ²	810 K	89	CUMPM	188 m ²
810 K	95	EPAEM	3347 m ²	810 K	95	CUMPM	3347 m ²
810 K	96	EPAEM	1365 m ²	810 K	96	CUMPM	1365 m ²
810 K	100	EPAEM	288 m ²	810 K	100	CUMPM	288 m ²
810 K	104	EPAEM	4804 m ²	810 K	136	CUMPM	3572 m ²
810 K	110	EPAEM	150 m ²	810 K	110	CUMPM	150 m ²
810 K	123	EPAEM	1012 m ²	810 K	139	CUMPM	938 m ²
810 K	124	EPAEM	7607 m ²	810 K	136	CUMPM	6308 m ²



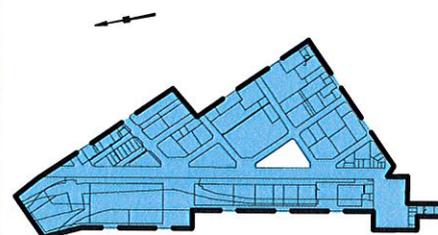
MARCHE DE GEOMETRE EXPERT : Réf 15/025

Commande n° _____

ADRESSE DU CHANTIER :

ZAC JOLIETTE
 QUARTIER JOLIETTE
 13002 MARSEILLE

SYNOPTIQUE CARTOGRAPHIQUE :



ZAC JOLIETTE

Indice	Nature des modifications	Date	Auteur	Verifié par
4				
3				
2	Mise a jour du plan	23/07/2015	HRO	SDRA
1	Mise a jour du plan	22/07/2015	HRO	SDRA
0	Fond de plan fourni par le client		OPSIA	SDRA

ECHELLE: 1/500

DATE: 15/07/2015

DOSSIER: MA115021-18

FICHER:
 MA115021-18_T2.dwg

PLAN PARCELLAIRE

COORDONNEES RGF93 CC44

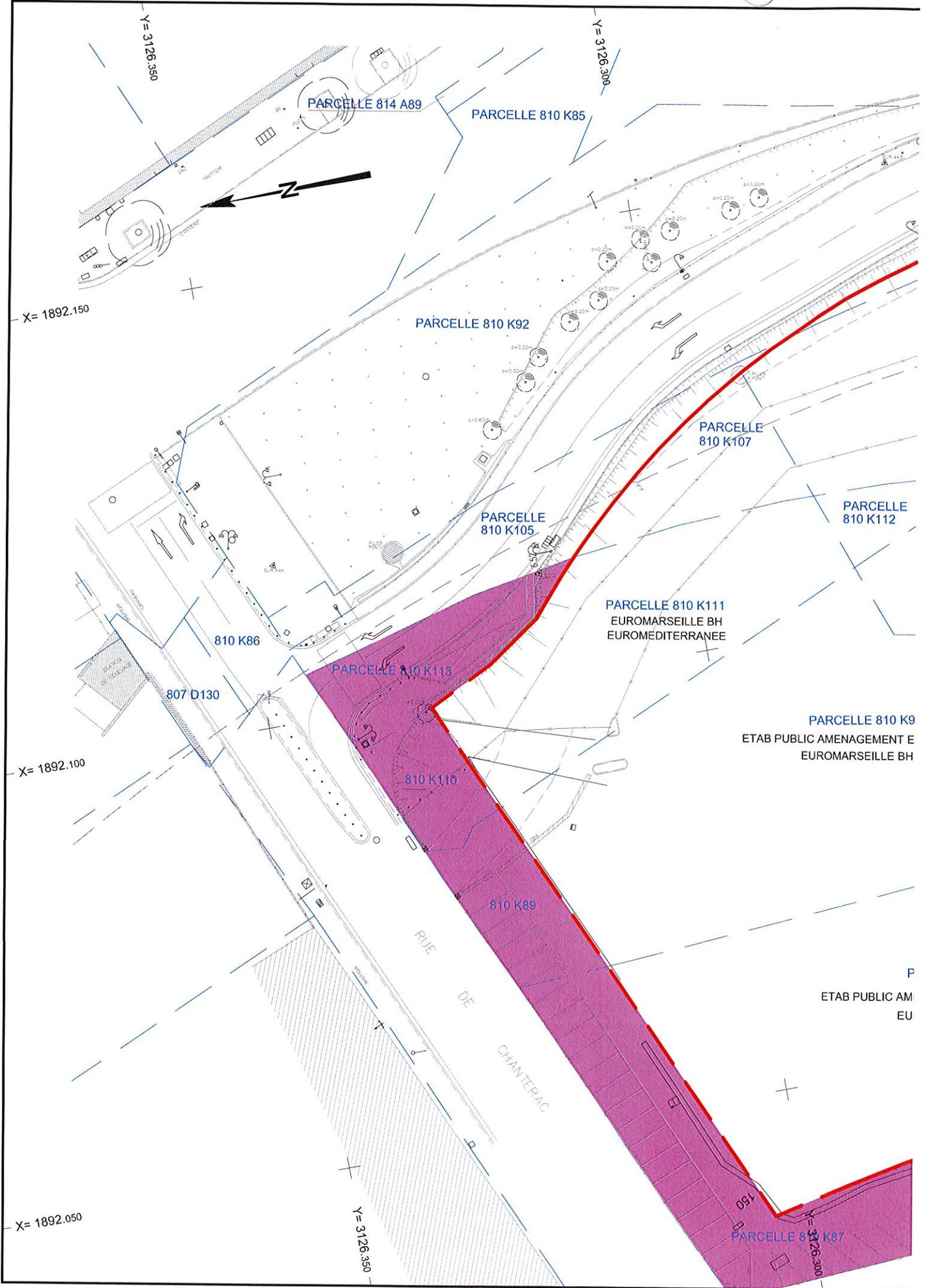
NIVELLEMENT IGN 69

COORDONNEES INDEPENDANTES

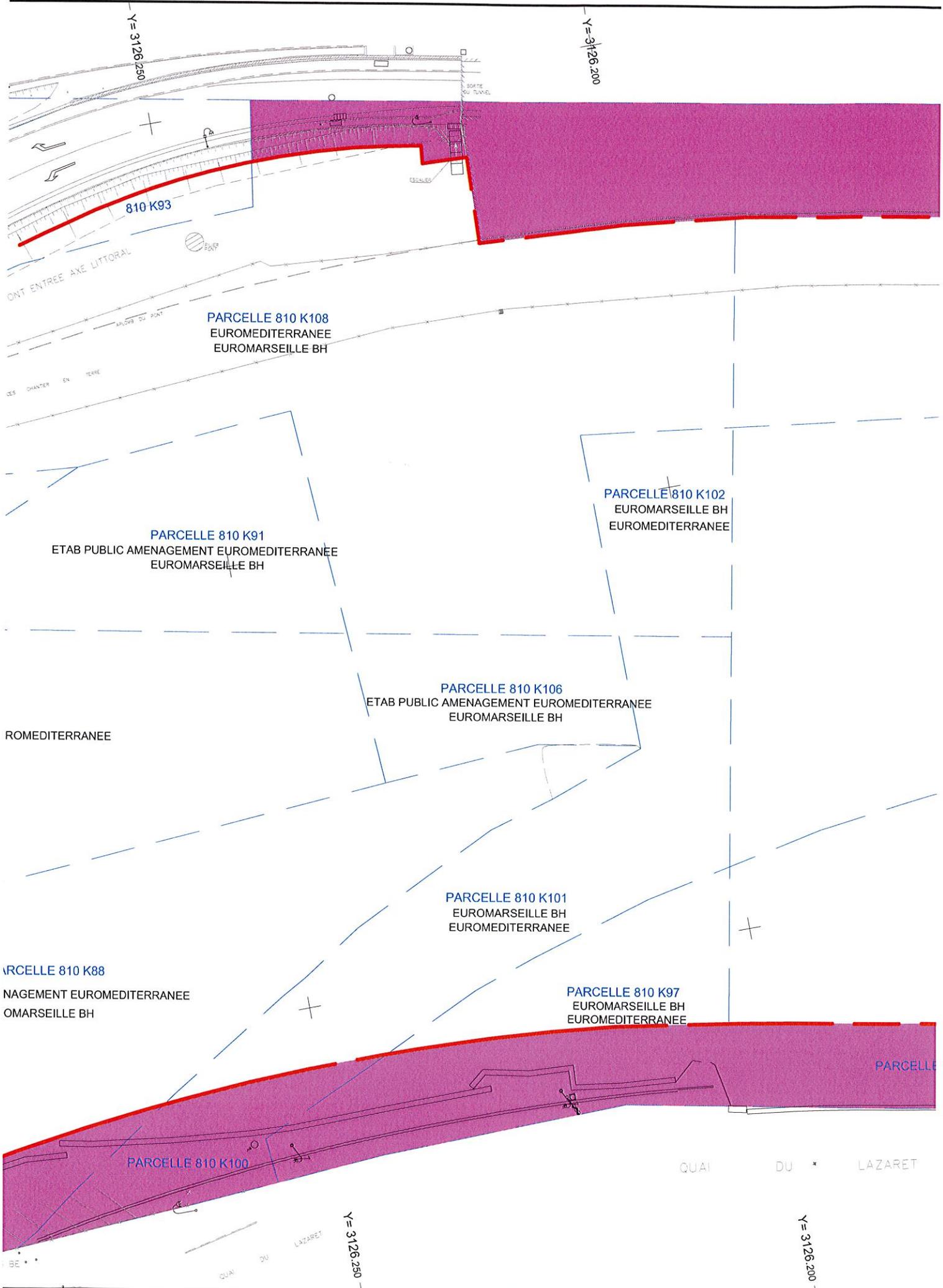
NIVELLEMENT INDEPENDANT



F.I.T. CONSEIL Géomètre - Expert
 Sébastien DRABIK (n° 05949)
 12 Bd Frédéric Sauvage
 13014 MARSEILLE
 Tel.04 86 76 03 22 - Fax: 04 91 37 56 84
 marseille@fit-conseil.fr



P
ETAB PUBLIC AM
EU



Y = 3126250

810 K93

AXE LITTORAL

APPROVE DU PONT

US CHANTIER EN TERRE

PARCELLE 810 K108
EUROMEDITERRANEE
EUROMARSEILLE BH

PARCELLE 810 K102
EUROMARSEILLE BH
EUROMEDITERRANEE

PARCELLE 810 K91
ETAB PUBLIC AMENAGEMENT EUROMEDITERRANEE
EUROMARSEILLE BH

PARCELLE 810 K106
ETAB PUBLIC AMENAGEMENT EUROMEDITERRANEE
EUROMARSEILLE BH

EUROMEDITERRANEE

PARCELLE 810 K101
EUROMARSEILLE BH
EUROMEDITERRANEE

PARCELLE 810 K88
AMENAGEMENT EUROMEDITERRANEE
EUROMARSEILLE BH

PARCELLE 810 K97
EUROMARSEILLE BH
EUROMEDITERRANEE

PARCELLE

PARCELLE 810 K100

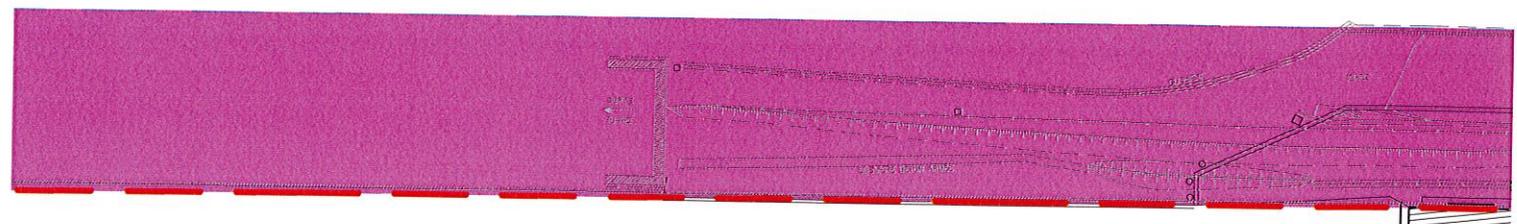
QUAI DU LAZARET

Y = 3126250

Y = 3126200

Y = 3126.150

Y = 3126.100



PARCELLE 810 K 109

ETAB PUBLIC AMENAGEMENT EUROMEDITERRANEE
EUROMARSEILLE BH

EUROMED CENTER

PARCELLE 810 K 103

ETAB PUBLIC AMENAGEMENT EUROMEDITERRANEE
EUROMARSEILLE BH

Zone en travaux :
non accessible

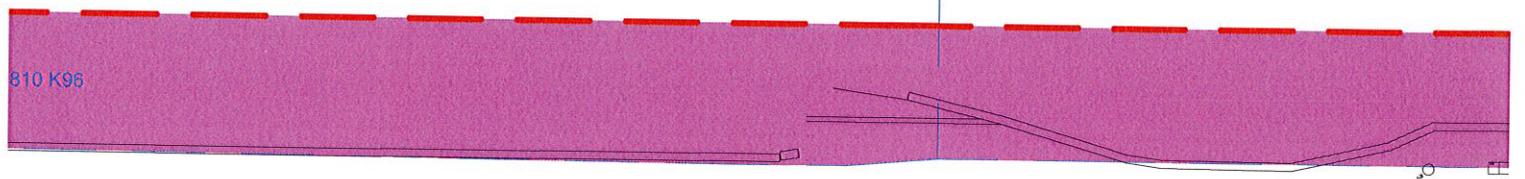


PARCELLE 810 K98

ETAB PUBLIC AMENAGEMENT EUROMEDITERRANEE
EUROMARSEILLE BH

PARCI

ETAB PUBLIC AMENA
EUROI



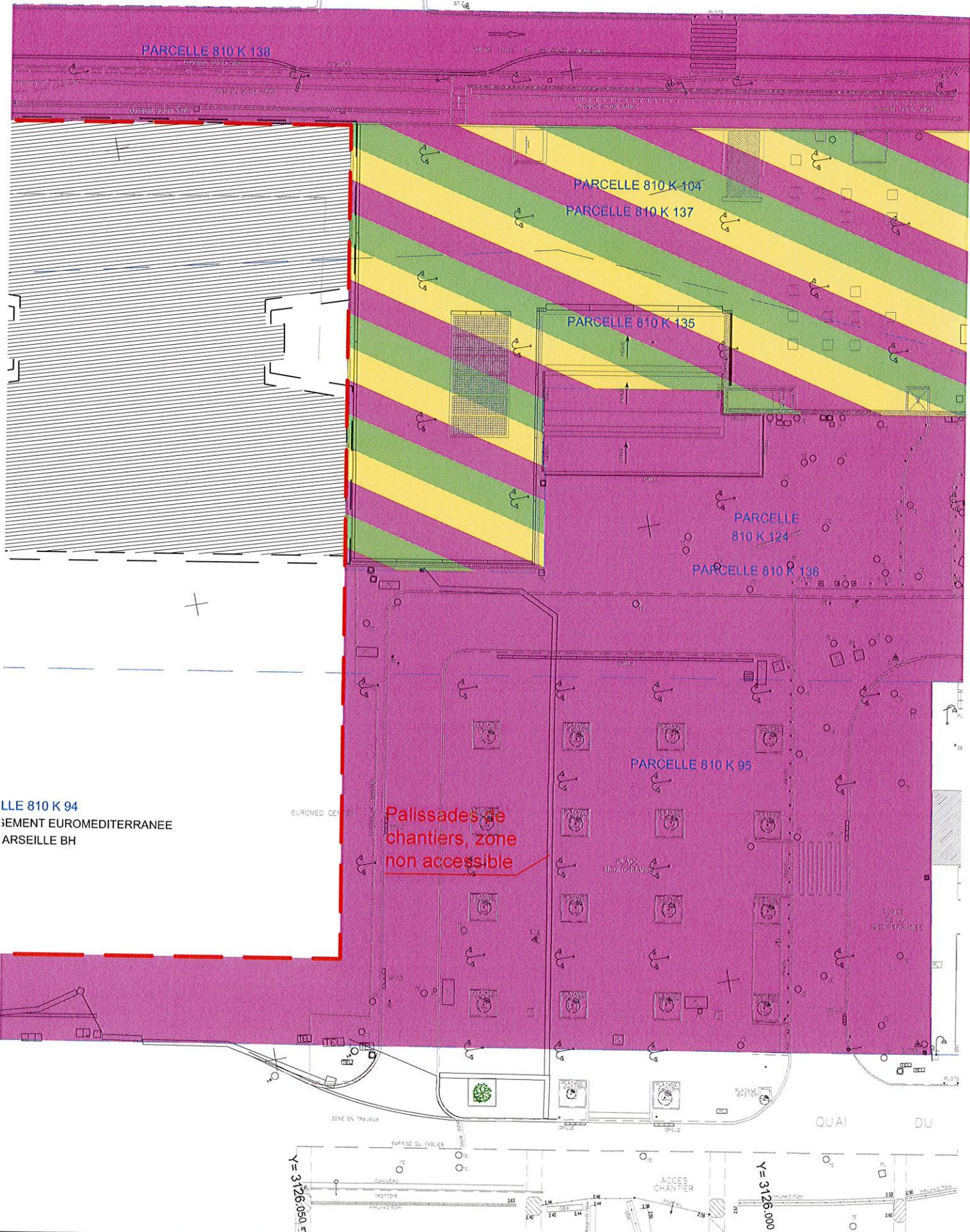
810 K96

Y = 3126.150

Y = 3126.100

Y = 3126,050

Y = 3126,000

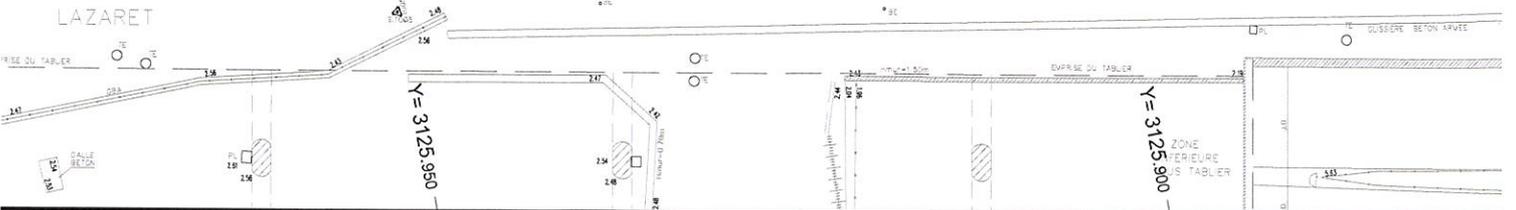
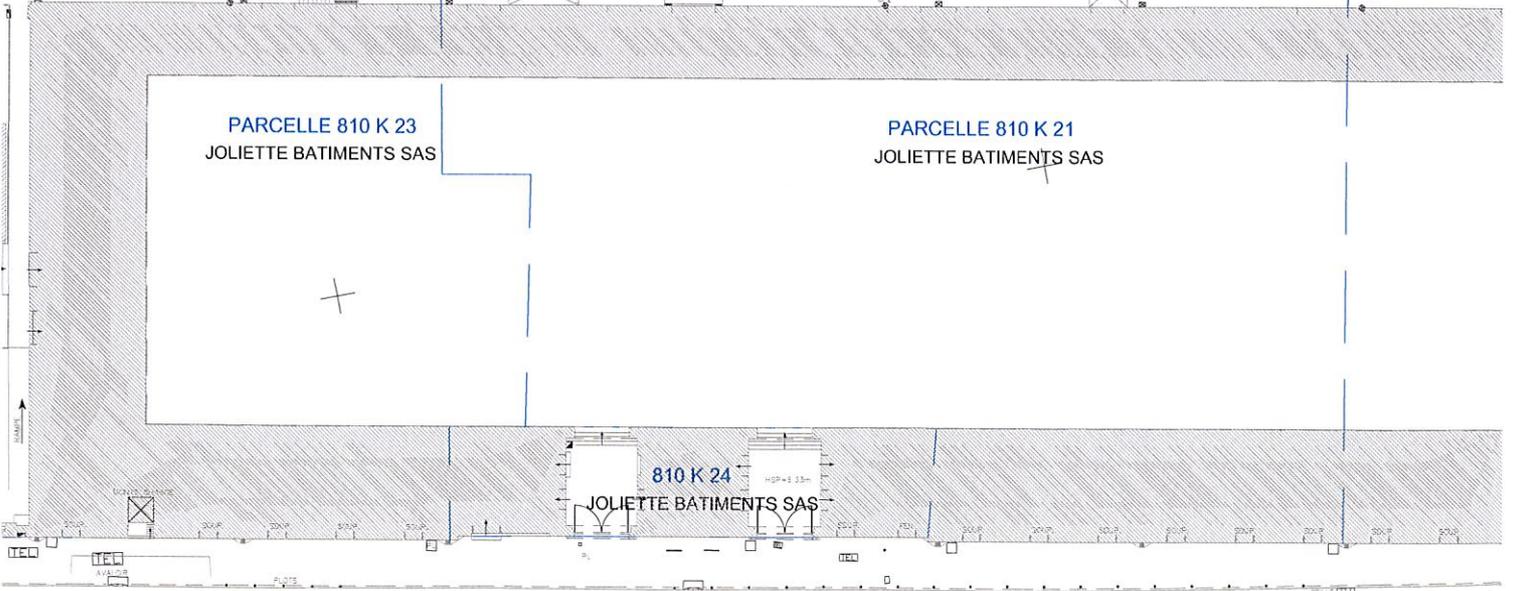
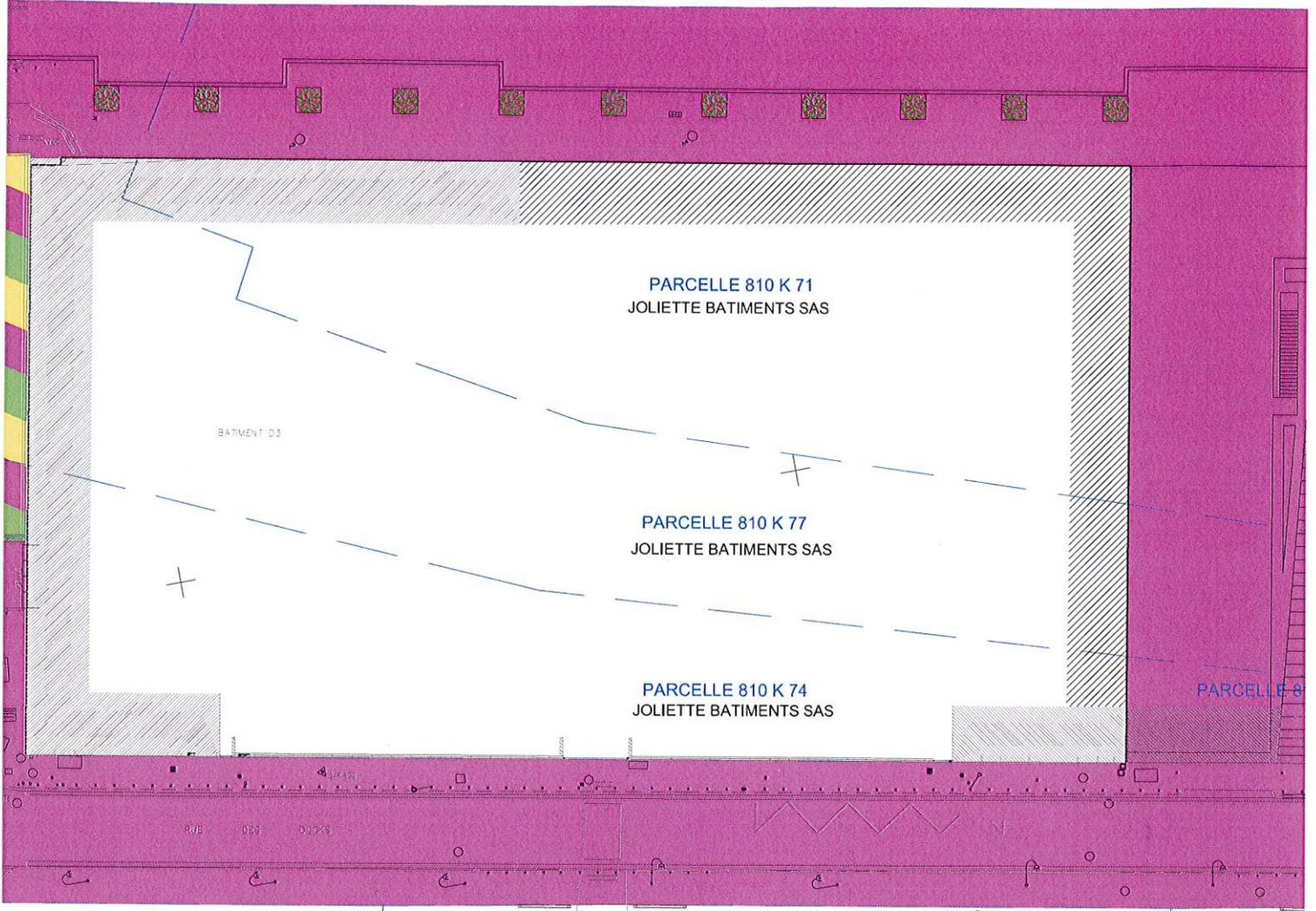


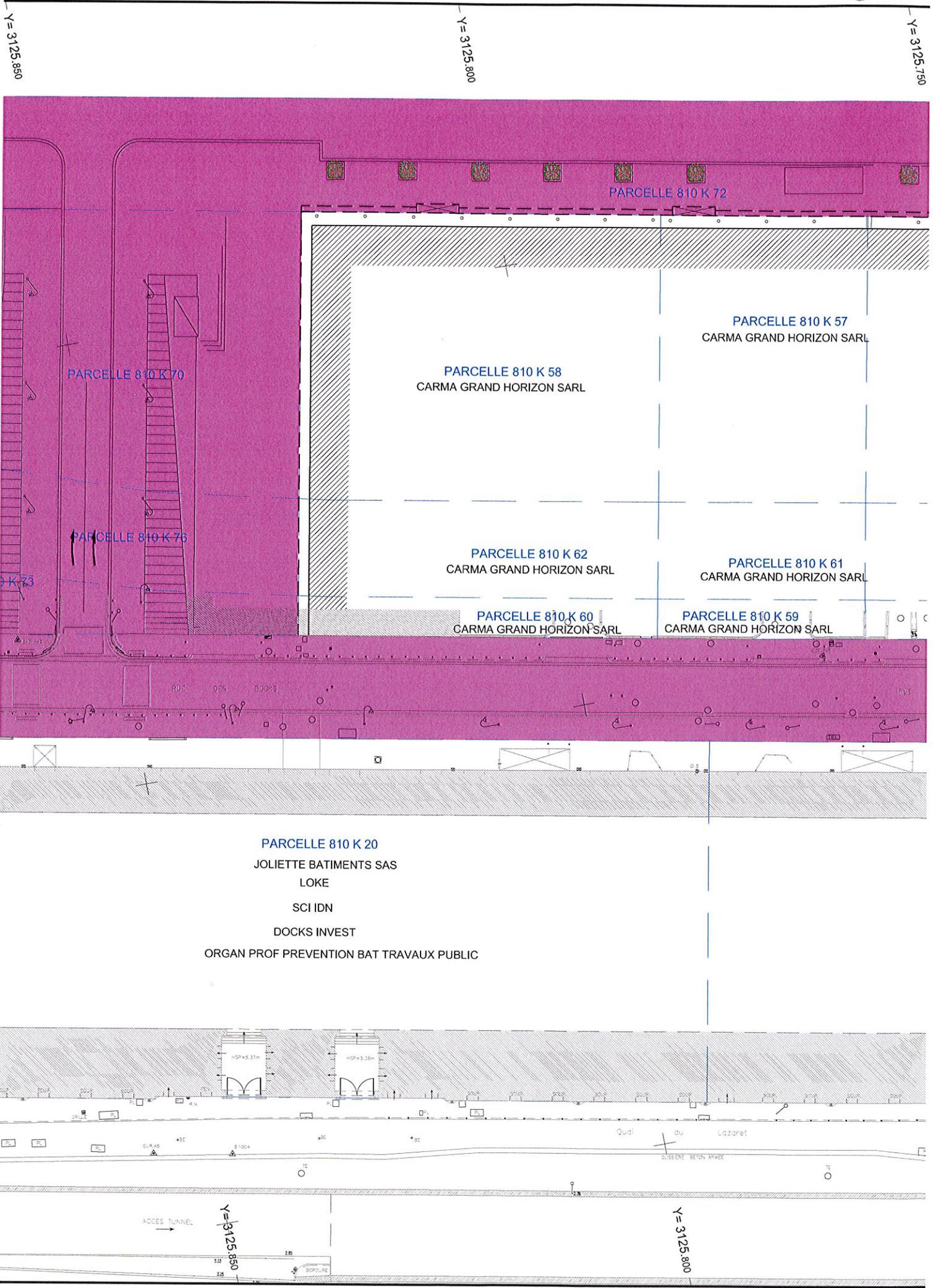
Parcelle 810 K 94
SEMENT EUROMEDITERRANEE
MARSEILLE BH

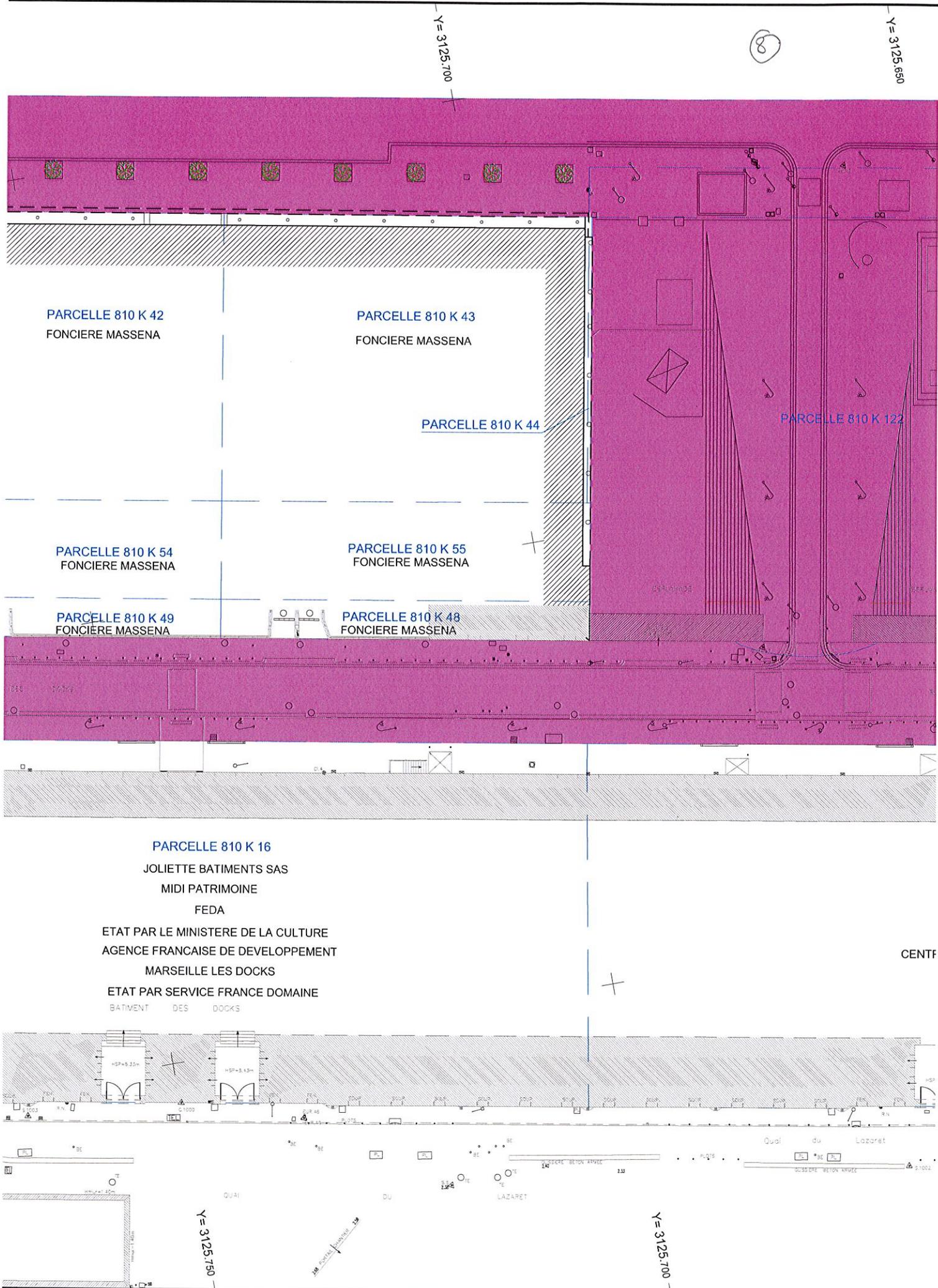
Palissades de chantiers, zone non accessible

Y = 3125 950

Y = 3125 900







PARCELLE 810 K 42
FONCIERE MASSENA

PARCELLE 810 K 43
FONCIERE MASSENA

PARCELLE 810 K 44

PARCELLE 810 K 122

PARCELLE 810 K 54
FONCIERE MASSENA

PARCELLE 810 K 55
FONCIERE MASSENA

PARCELLE 810 K 49
FONCIERE MASSENA

PARCELLE 810 K 48
FONCIERE MASSENA

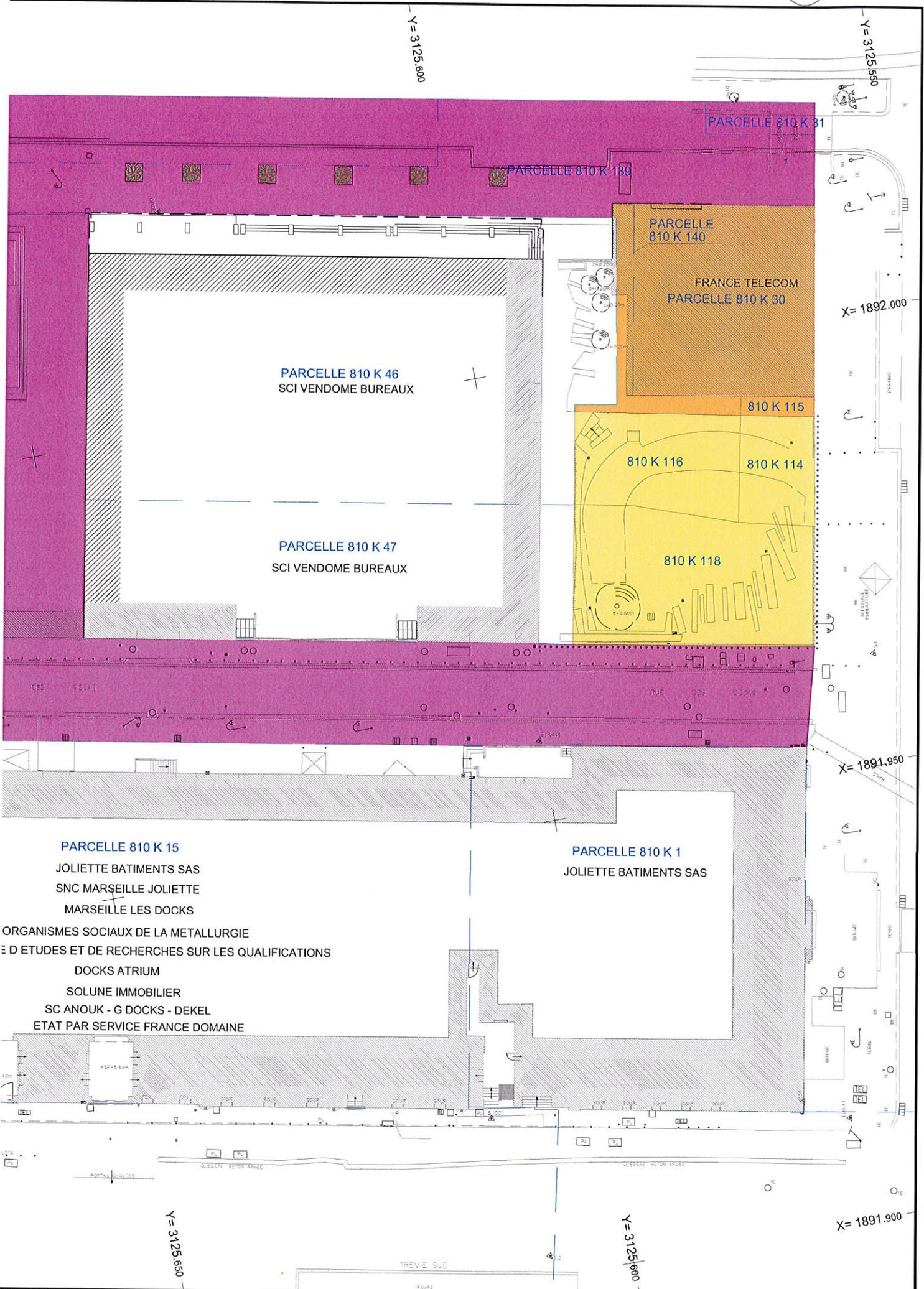
PARCELLE 810 K 16
JOLIETTE BATIMENTS SAS
MIDI PATRIMOINE
FEDA

ETAT PAR LE MINISTERE DE LA CULTURE
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT
MARSEILLE LES DOCKS
ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE
BATIMENT DES DOCKS

CENTR

Y = 3125.750

Y = 3125.700



PARCELLE 810 K 15
 JOLIETTE BATIMENTS SAS
 SNC MARSEILLE JOLIETTE
 MARSEILLE LES DOCKS
 ORGANISMES SOCIAUX DE LA METALLURGIE
 E D ETUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS
 DOCKS ATRIUM
 SOLUNE IMMOBILIER
 SC ANOUK - G DOCKS - DEKEL
 ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE